



FO ESR 42

Force ouvrière enseignement supérieur et recherche Loire
Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – Force Ouvrière) - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1 - e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – Site : <http://fneccpfo42.fr/foesr42/>

EPE UJM / ENSASE : FO ESR 42 demande l'abandon du projet

Un CSA de l'UJM était programmé le 24 juin 2024 avec pour ordre du jour le vote des statuts de l'EPE UJM / ENSASE. Avec la majorité des représentants syndicaux élus, FO ESR 42 a décidé de ne pas participer à ce CSA et de demander l'organisation d'un CSA commun UJM / ENSASE préalablement à tout vote. Mais cette demande a été refusée.

D'une part, **FO ESR 42 dénonce le manque de concertation d'une présidence qui a fait le choix d'imposer son projet à marche forcée.** Depuis la première présentation qui nous a été faite, il y a seulement quatre mois ([CR du CSA du 04/03/24](#)), nous avons manqué de temps pour que chacun, à l'UJM et à l'ENSASE, puisse bien prendre la mesure des conséquences d'un tel projet. La demande d'un CSA commun UJM / ENSASE était légitime. Finalement, les futurs statuts auront très rapidement été modifiés au gré des retours du ministère mais sans les représentants syndicaux de l'UJM et de l'ENSASE. A l'UJM, le CSA du 24 juin est reporté au 10 juillet et comme les CSA des deux établissements doivent donner séparément un avis, que le CAC de l'UJM a déjà voté le projet, il ne sera évidemment pas possible de modifier le moindre mot dans ces statuts.

D'autre part, **après la dissolution de l'Assemblée nationale et à quelques jours du deuxième tour des élections législatives, les universités courent de nombreux dangers. Elles jouent un rôle crucial dans la promotion des valeurs démocratiques, de la pensée critique et du débat ouvert. L'influence de l'extrême droite minera ces valeurs en favorisant l'autoritarisme, l'intolérance et la suppression des opinions divergentes.** Au milieu de la valse des ministres, il est important de défendre ces valeurs, de défendre notre université, de défendre les statuts de la fonction publique et de lutter contre la réduction de l'accès aux savoirs, à un moment où l'on en a le plus besoin.

L'UJM doit rester un Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, ce que ne sera pas l'EPE UJM / ENSASE qui pourrait devenir un simple établissement de formation professionnelle. Déjà, dans d'autres universités, étant donné le « contexte politique actuel », des votes sont reportés à la rentrée. C'est le cas à l'université de Rennes 2 qui devait répondre à une autre commande du ministère, avec l'acte 2 de l'autonomie des universités. Cela ne vaut-il pas aussi pour l'UJM ?

Nous demandons l'abandon du projet d'EPE !

Si la présidence de l'UJM décide malgré tout de maintenir le vote des statuts alors FO ESR 42 rappellera son opposition au principe même des EPE, établissements déréglementés dans lesquels, quelles que soient les garanties données initialement, la porte est grande ouverte à toutes les dérogations aux règles de la fonction publique, en particulier au moment de la transformation ultérieure en « grand établissement ». Cela motivera notre vote CONTRE.

03/07/24

###

Site FO ESR 42

[Contacts / Se syndiquer](#)

[Nos communiqués](#)

[CSA \(ex
CT\)](#)

[FS \(ex
CHSCT\)](#)

[Syndicat national](#)